

Recommandations et analyses



Introduction

L'organisation des Nations Unies, c'est une organisation qui rassemble presque tous les pays du monde.
On l'appelle aussi l'ONU.

L'ONU a écrit un texte.
Ce texte défend les droits des personnes handicapées.

La Belgique a accepté de respecter ce texte.
La Belgique a accepté de défendre les droits des personnes handicapées.

Le Belgian Disability Forum, c'est une organisation qui rassemble beaucoup d'organisations belges.
Ces organisations représentent les personnes handicapées.
On l'appelle aussi le BDF.

Le BDF a écrit un texte.
Ce texte dit ce que la Belgique fait de bien ou de pas bien.
Ce que la Belgique doit faire ou ne pas faire.
Il y a des recommandations dans ce texte.
Les recommandations, c'est dire ce qu'il faut faire pour que ce soit bien.
Ces recommandations sont pour le gouvernement belge.
Pour que le gouvernement belge respecte mieux les droits des personnes handicapées.

Dans ce texte, les points à traiter et les recommandations vont du plus important au moins important.

Point à traiter n° 1 : Coordination

- **En Belgique, il y a plusieurs gouvernements.**
Il y a celui de la Belgique fédérale (le pays), des régions (Bruxelles, Wallonie, Flandre), des communautés (néerlandophone, francophone, germanophone).
En plus, il y a les provinces et les communes.
Il faut que tous se parlent entre eux.
Qu'ils travaillent ensemble.
- **Tous ces gouvernements ne sont pas d'accord sur ce que veut dire le mot « handicap ».**
Ils doivent être d'accord sur ce que veut dire le mot « handicap ».
- **Il faut que tout ça soit contrôlé par des personnes indépendantes.**
Ca veut dire qu'elles ne sont pas influencées pour dire que c'est bien ou que c'est mal.

Explication

La Belgique est très compliquée à comprendre.
Il y a un Etat, des communautés, des régions...
Beaucoup de personnes ont difficile à comprendre.
Pour les personnes handicapées, c'est encore plus dur.
Les personnes handicapées se posent des questions comme :
« Où je dois aller pour être aidé ? »

Un autre problème, c'est que les mots comme « personnes handicapées » ou d'autres mots comme ça ne veulent pas dire la même chose partout en Belgique.
Ce serait plus facile si ça voulait dire partout la même chose.

Recommandation

- Il faut plus de contacts entre les gouvernements belges.
Ca veut dire que les services pour personnes handicapées doivent se parler entre eux.
- Les définitions du handicap, de l'aménagement raisonnable et de la participation des personnes handicapées doivent être les mêmes partout.



- Le respect des droits des personnes handicapées doit être contrôlé.
Ces contrôles doivent être indépendants.
Ca veut dire que les contrôles doivent être faits par des personnes qui n'ont aucun intérêt à dire que les droits des personnes handicapées sont respectés ou pas respectés.
Si les droits des personnes handicapées ne sont pas respectés, il doit y avoir des sanctions.
Ca veut dire des punitions.

Point à traiter n° 2 : Conseil d'avis

- **Montrer comment on demande l'avis des personnes handicapées et des organisations qui les représentent sur les questions qui les concernent.**
- **Dire quand les Conseils d'avis seront créés dans les Régions et Communautés où ils n'existent pas encore.**
- **Dire quand les moyens seront là pour tous les Conseils d'avis pour qu'ils fonctionnent bien.**
Ces moyens doivent être là pour longtemps.

Explication

Les personnes handicapées ou les associations qui les représentent doivent pouvoir participer à la décision quand elles sont concernées par la décision à prendre.

Le mieux pour ça, ce sont les « Conseils d'avis ».

Un conseil d'avis, c'est des gens qui connaissent le handicap.

Qui parlent entre eux.

Qui donne leur avis sur des questions qui concernent les personnes handicapées.

L'avis peut être suivi ou non.

S'il n'est pas suivi, il ne faut pas dire pourquoi.

Il n'y a pas de sanctions.

Ce n'est pas bien.

Il faudrait savoir pourquoi l'avis n'est pas suivi.



En Belgique, il y a déjà beaucoup de conseils d'avis.

Mais pas partout.

C'est important qu'il y ait des conseils d'avis partout.

Surtout dans les communes.

C'est là que beaucoup de choses se décident pour la vie des personnes handicapées.

Les conseils d'avis doivent recevoir l'argent nécessaire pour qu'ils puissent bien travailler.

Recommandation

Il faut demander l'avis des personnes handicapées et des organisations qui les représentent :

- Les gouvernements (fédéral, régionaux et communautaires) doivent faire participer les personnes handicapées aux questions qui les concernent.
- Les décisions des conseils d'avis doivent être suivies. Quand elles ne sont pas suivies, il faut dire pourquoi.
- La Flandre, la Communauté germanophone et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent avoir un conseil d'avis. C'est important. Les conseils d'avis doivent recevoir assez d'argent pour bien fonctionner.



Point à traiter n° 3 : Libre circulation

- **Proposer une offre complète de services d'aide dans tous les domaines de la vie.**
Des services accessibles à toutes les personnes handicapées.
Ces services doivent être choisis librement.
Des services choisis sans tenir compte du lieu où les personnes handicapées habitent.

Explication

Une idée importante en Europe est la libre circulation des personnes. Ca veut dire qu'on peut aller vivre où on veut en Europe. La Belgique fait partie de l'Europe. Donc, en Belgique, on doit pouvoir vivre où on veut.

Mais ce n'est pas toujours vrai pour les personnes handicapées et leur famille.

Si elles veulent aller vivre dans une région, elles peuvent ne pas avoir accès aux mêmes services que les autres personnes qui vivent déjà dans cette région.

Il y a des accords qui existent pour que ça n'arrive pas. Mais il n'y a pas des accords partout et sur tout.

Recommandation

Les personnes handicapées doivent pouvoir choisir là où elles veulent vivre.

- Les personnes handicapées doivent pouvoir choisir là où elles veulent habiter comme tout le monde.
Ca doit être comme ça aujourd'hui tout comme après le transfert des compétences.
Le transfert des compétences, c'est que certaines choses ne seront plus de la responsabilité du fédéral mais des régions.



Point à traiter n° 4 : Statistiques

- **Dire combien il y a de personnes handicapées, quel que soit le handicap, par région (Bruxelles, Wallonie, Flandre) et par sorte de handicap.**
- **Dire comment on rassemble ces chiffres.**

Explication

Le pouvoir en Belgique est de plus en plus divisé entre les régions et les communautés.

Mais les régions et les communautés ne se parlent pas assez. (Voir point 1).

A cause de ça, c'est très difficile d'avoir des chiffres précis et complets sur le nombre de personnes handicapées en Belgique.

C'est très difficile de travailler avec des chiffres qui ne sont pas complets.

En plus, on ne peut pas mettre les chiffres des régions et communautés ensemble.

Recommandation

Les statistiques doivent être meilleures.

De ça dépend les politiques pour les personnes handicapées.

- Il faut développer des statistiques concernant le nombre de personnes handicapées et leurs besoins.
Ca permettra le développement de la politique du handicap
Ca permettra aussi de voir quels services il faut créer.

Point à traiter n° 5 : Les médias

- **Dire ce qui est fait pour que les droits des personnes handicapées soient mieux connus par les médias (journaux, radios, télévisions, Internet...) et le public.**

Explication

Les médias, c'est les radios, les télévisions, les journaux, Internet...
Les médias ont très peu parlé de la Convention des Nations Unies des droits des personnes handicapées.
Le BDF a souvent parlé de la Convention.
Mais les médias n'ont pas écouté.

Dans notre société, les médias sont très importants.
S'ils ne parlent pas de quelque chose, c'est presque comme si ça n'existait pas.
Il faut que les médias parlent de la Convention.
C'est un premier pas.

La Convention dit que tous les pays doivent parler au grand public de la Convention.
Pour que tout le monde connaisse la Convention.
En Belgique, ça n'a pas encore été fait.
Ou pas assez.

Il faut qu'on parle de la Convention au grand public.
Et pour ça, il ne faut plus attendre.
Il faut le faire maintenant.

Recommandation

La Belgique doit faire la publicité de la Convention :

- La Belgique doit mettre en place ce qu'il faut pour que la population connaisse la Convention des nations Unies.
Elle doit le faire vite.



Point à traiter n° 6 : Allocations

- **Dire ce qui est fait pour que les personnes handicapées vivent bien.**
Quelles aient assez d'argent pour vivre.
Malgré la crise économique.

Explication

En Belgique, si on n'a pas assez d'argent, on peut être vite exclu de la société.

Tout le monde doit avoir au moins le salaire minimum garanti.

Ca veut dire une somme d'argent par mois en-dessous de laquelle on ne peut pas descendre.

Mais ça ne veut pas dire qu'une personne handicapée aura assez d'argent pour vivre avec le salaire minimum garanti.

Ce serait un bon point de départ.

Avec l'argent qu'on reçoit par mois, on doit pouvoir vivre.

Si on a beaucoup d'argent, on dépense plus.

Si on n'a pas assez d'argent, c'est difficile de bien vivre.

Ca veut dire que l'argent que reçoivent les personnes handicapées par mois aura un effet sur tous les aspects de leur vie quotidienne.

Sur le fait que la personne handicapée aura accès aux mêmes choses que tout le monde.

Ou non.

L'intégration d'une personne handicapée sera liée à ce qu'elle touche comme argent par mois.

Les personnes handicapées doivent avoir au moins le revenu minimum garanti.

Les revenus de la personne handicapée doivent être un droit individuel.

Ce n'est pas comme ça aujourd'hui.

Recommandation

Il faut que toutes les personnes handicapées en Belgique puissent bien vivre.

- Il faut augmenter le montant des allocations aux personnes handicapées.

Ca veut dire leur donner plus d'argent.

Traduction en Facile-à-lire : Olivier Van Peteghem – 02/247-28-16

24 av. Albert Giraud à 1030 Bruxelles – AFRaHM



Au moins le revenu minimum garanti.

Avec ça, les personnes handicapées auront une meilleure inclusion dans la société.

Les revenus des personnes doivent être un droit individuel.

Point à traiter n° 7 : Information

- **Dire ce qui est fait pour que les personnes handicapées et leur famille aient toute l'information dont ils ont besoin.**

Explication

Les personnes handicapées doivent avoir accès à toute l'information qui les concerne.

L'information doit être bonne.

Comme ça, les personnes handicapées pourront bien choisir ce qu'ils ont besoin comme aide pour bien vivre.

L'information que les personnes handicapées reçoivent doit être complète, compréhensible et dire ce qu'il y a de bien ou de pas bien.

L'information doit parler de tous les domaines de la vie.

Souvent, l'information ne parle que de ce qui est médical.

Recommandation

Il faut une information complète et compréhensible pour chaque personne handicapée et sa famille.

- La personne handicapée et ses proches doivent avoir accès à toute l'information utile, dans le langage accessible qui leur convient.
- L'information doit être claire et objective.
Elle doit permettre à la personne handicapée de choisir la meilleure aide pour elle pour pouvoir vivre comme tout le monde.
- L'information doit parler de tous les aspects de la vie et pas que de ce qui est médical.



Point à traiter n° 8 : Grande dépendance

- **Dire ce qui est fait pour qu'il y ait assez de lieux d'hébergement, de soins et de services d'aide pour les personnes handicapées. Aussi pour les personnes de grande dépendance.**
- **Ces lieux d'hébergement et de soins et les services d'aide doivent être accessibles et librement choisis.**

Explication

Pour les personnes fortement handicapées, qu'on appelle aussi personnes de grande dépendance, il n'y a pas assez de solutions. En plus, les solutions qui existent sont mal réparties en Belgique. C'est très difficile pour les personnes de grande dépendance. C'est très difficile pour leur famille.

A cause de ça, souvent, un des parents de la personne de grande dépendance doit arrêter de travailler pour s'occuper de son enfant. Même quand la personne de grande dépendance est adulte. Ça fait que les parents et leur enfant de grande dépendance n'ont pas les mêmes chances que tout le monde d'avoir une bonne vie.

Un groupe d'associations de personnes handicapées s'est plaint de ça au Comité européen des droits sociaux. La Belgique a été condamnée pour ça.

Recommandation

Il faut des solutions d'hébergement pour les personnes de grande dépendance.

Des bâtiments pas trop grands.

Il faut ça pour toutes les personnes de grande dépendance.

L'habitation pour personnes de grande dépendance doit respecter leurs droits et donner l'aide nécessaire aux habitants.

Ces habitations doivent recevoir assez d'argent pour bien fonctionner.

Le BDF n'aime pas vraiment l'expression « de grande dépendance ».

Il utilise l'expression « de grande dépendance » parce que c'est utilisé dans la loi.

C'est un progrès que c'est dans la loi.

- Il faut un plan « grande dépendance ».



Ca veut dire qu'on doit chercher une solution pour toutes les personnes de grande dépendance.

Que les solutions doivent être adaptées.

Bien réparties en Belgique.

Et qu'il y ait assez d'argent pour ça.

- Il faut très vite une réponse au manque de solution d'hébergement pour les personnes de grande dépendance.
Il faut ça à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie.

Point à traiter n° 9 : Les familles

- **Dire ce qui est fait pour que les familles des personnes handicapées aient une bonne vie.**

Explication

La famille reste le meilleur endroit de vie pour toute personne.

Donc aussi pour les personnes handicapées.

Mais s'occuper d'une personne handicapée, ça prend du temps, de l'argent.

Il y a des choses qu'on ne pourra peut-être plus faire.

Comme aller au cinéma, par exemple.

Il faut aider la personne handicapée.

Il faut aussi aider la famille de la personne handicapée.

Recommandation

- Les familles qui ont une ou plusieurs personnes handicapées doivent être soutenues.
Il ne faut pas que des familles qui ont une ou plusieurs personnes handicapées soient discriminées.
Qu'elles ne puissent pas avoir la même vie que tout le monde.

Point à traiter n° 10 : Les services

- **Dire quels services peuvent répondre aux demandes des personnes handicapées.
Et dire comment faire pour ça.**

Explication

Les personnes handicapées vont aussi aux services qui sont ouverts à tout le monde.

Comme à la commune, par exemple.

Ces services ouverts à tout le monde doivent pouvoir accueillir les personnes handicapées.

Il faut donc qu'ils reçoivent assez d'argent pour ça.

Pour que les personnes handicapées aient les mêmes droits d'avoir des services adaptés comme tout le monde.

Mais il faut faire plus attention aux personnes handicapées que les autres dans ces services.

Elles ont besoin de plus d'aide pour avoir les mêmes services que tout le monde.

Si les personnes handicapées sont traitées comme tout le monde, elles n'auront pas les mêmes chances d'avoir un bon service.

Il faut penser à tout le monde.

Et il faut penser à ceux qui ont besoin de plus d'aide que les autres.

En Belgique, les campagnes de sensibilisation sont trop souvent que pour une certaine catégorie de personnes.

Les femmes ou les enfants ou les personnes handicapées...

Les campagnes de sensibilisation doivent être pour tout le monde.

Recommandation

Il faut faire attention à donner plus à ceux qui ont besoin de plus.

- Les services généraux doivent être mieux adaptés aux besoins des personnes handicapées.
- Il faut créer assez de services adaptés aux besoins réels des personnes handicapées (services d'aide à la vie journalière, hébergement, services d'accompagnement, etc.).



- Il faut donner de l'argent pour ces services.
- Un soutien particulier au handicap doit être prévu si c'est nécessaire.

Point à traiter n° 11 : Sensibilisation

- **Dire ce qui est fait pour sensibiliser les gens au handicap.
Donner une bonne image des personnes handicapées.
Surtout dans l'enseignement, l'emploi et les soins de santé.**

Explication

Si tout le monde connaît les réalités du handicap, la création de solutions pour les personnes handicapées se fera naturellement dès le début.
Ce sera moins cher.

Sensibiliser les gens à quelque chose, ça veut dire les faire connaître quelque chose.

Quand on parle aux gens du handicap, on les sensibilise au handicap.
Il faut sensibiliser tout le monde aux réalités que connaissent les personnes handicapées.

Mais il y a des groupes de personnes qu'il faut sensibiliser en premier.

Les enfants, par exemple.

Ils font partie de la société aujourd'hui.

Ils seront les adultes de la société plus tard.

Les enfants ont une influence sur leurs parents.

Les médecins, les infirmières et tout ceux qui travaillent dans le milieu médical doivent aussi être sensibilisés en premier.

Ils sont souvent en contact avec les personnes handicapées et à des moments importants de leur vie.

C'est important qu'ils puissent bien parler avec les personnes handicapées.

Toutes les personnes qui travaillent avec le grand public doivent pouvoir bien parler avec les personnes handicapées.

C'est important.

Recommandation

Il faut que les Belges connaissent mieux le handicap.

- Il faut faire connaître les problèmes que posent les handicaps.
Il faut lutter contre les préjugés.
Un préjugé, c'est l'idée qu'on se fait de quelque chose avant de connaître cette chose.
- Les premiers groupes de personnes à sensibiliser sont les médecins, infirmiers, assistants sociaux, enseignants, journalistes, politiques...

Point à traiter n° 12 : L'accessibilité

- **Ce qui est fait pour l'accessibilité est parfois différent qu'on se trouve à Bruxelles, en Wallonie ou en Flandre.
Il faut dire si ce sera la même chose dans toutes les régions (Bruxelles, Wallonie, Flandre).**
- **Dire s'il y a des sanctions si l'accessibilité n'est pas faite comme il faut.**

Explication

L'accessibilité, c'est quand un hôpital, par exemple, est accessible aux personnes handicapés.

Il y a l'accessibilité aux personnes handicapées physiques.

Il y a l'accessibilité aux personnes handicapées mentales.

Ou sensorielles aussi (mal ou non voyants, mal entendants ou sourds...).

Depuis 30 ans, on a progressé dans l'accessibilité.

Malheureusement, les progrès n'ont pas été aussi grands que ce qu'on espérait.

C'est surtout à cause d'un manque de volonté des personnes politiques.

En plus, il n'y a pas de sanctions.

Il faut une volonté politique d'améliorer l'accessibilité.

Ca veut dire qu'il faut penser à toutes les formes d'accessibilités.

A leurs principes et à leur réalisation.

Et prévoir des sanctions quand on n'a pas pensé à l'accessibilité.



Quand on fait de l'accessibilité, il faut vouloir arriver au résultat prévu par la loi.

C'est pour ça que la loi doit fixer des critères.

Et un système de contrôle de ces critères.

Et des sanctions.

Recommandation

Il faut améliorer tous les aspects de l'accessibilité pour que les personnes handicapées puissent circuler facilement.

- L'accessibilité concerne les bâtiments et les lieux ouverts au public mais pas que ça.
- Les personnes handicapées doivent accéder à l'information, avoir leur avis, le dire, par exemple en votant pour les élections.
- L'accès à l'information doit être ouvert et transparent.
L'information doit être accessible dans les différents formats utiles pour rencontrer les besoins de chaque personne handicapée.

Point à traiter n° 13 : Les transports en commun

- **Dire ce qui est fait pour améliorer les transports en communs et leur intermodalité.**
Ca veut dire quand on prend plusieurs sortes de transport en commun.
Par exemple, quelqu'un va de chez lui à la gare en bus.
Après, il prend le train.
Après, il prend le tram ou le bus jusqu'à son travail.
Il prend plusieurs sortes de transport en commun.
- **Il doit y avoir une aide aux voyageurs à chaque étape du trajet (dans le train, le tram ou le bus et aux gares et arrêts).**

Explication

L'accessibilité des transports en commun est meilleure qu'avant.

Il y a des lois européennes.

C'est pour ça que l'accessibilité des transports en commun est meilleure.

Il y a encore des choses à faire.
Pour l'aide aux voyageurs.
Pour quand on change de sorte de transport en commun.

Recommandation

- L'accessibilité des transports en commun est très importante pour les personnes handicapées.
C'est une condition pour que les personnes handicapées puissent participer à tous les aspects de la vie dans la société comme les autres personnes.
Sans ça, elles ne peuvent se déplacer que très difficilement.
- Les modes de transport en commun (train, tram, bus...) doivent parler entre eux.
Les voyageurs doivent pouvoir passer facilement d'un mode de transport à un autre (du train au tram, par exemple).
Une aide aux voyageurs doit toujours être disponible.
Partout et tout le temps.

Point à traiter n° 14 : L'enseignement

- **Dire ce qui est fait pour rendre meilleur l'enseignement inclusif.
Et dire si il y a assez d'argent prévu pour ça.
Et s'il y a du personnel d'assistance qui est prévu pour ça.**
- **Dire ce qui est fait pour que les personnes handicapées terminent leurs secondaires ou leurs études supérieures.
Qu'ils aillent jusqu'au bout de leur parcours scolaire.**

Explication

L'école doit être inclusive.
Ca veut dire que tout le monde doit avoir sa place dans l'école.
Les personnes handicapées aussi.
Les personnes handicapées peuvent être élèves, parents, professeurs, éducateurs...
Elles doivent pouvoir participer à la vie de l'école comme tout le monde.
Pour ça, il faut faire tous les aménagements raisonnables nécessaires.



Il faut penser à tout.
Pas seulement à l'accessibilité des bâtiments.
Aussi aux outils matériels, aux manuels de cours, aux pictogrammes...

Il faut parfois utiliser des méthodes adaptées.
Ca veut dire que parfois, il peut y avoir un assistant en classe.
Il faut le faire.
Une école inclusive, c'est une école qui s'adapte à chacun.
Pour que tous les élèves puissent progresser à leur rythme.

Toutes les écoles doivent être inclusive.
Comme ça, les personnes handicapées pourront choisir dans quelle école ils veulent aller.
Comme ça, les trajets pour aller à l'école seront moins longs.
Les personnes handicapées perdront moins de temps à rester dans le train, le bus ou le tram.

L'enseignement spécialisé doit continuer à exister.
L'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire doivent exister tous les deux.
Il faut pouvoir passer de l'enseignement spécialisé à l'enseignement ordinaire facilement.
Il doit y avoir des cours où les élèves de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement ordinaire sont ensemble.

Dans l'enseignement spécialisé, il n'y a pas assez de places pour les élèves handicapés.
Il faut qu'il y ait assez de places pour les élèves handicapés.

Tous les élèves doivent recevoir un diplôme valable à la fin de leur parcours scolaires.

Recommandation

Il faut un enseignement vraiment inclusif.
A Bruxelles, en Wallonie, en Flandre.
C'est le meilleur moyen d'avoir une société vraiment inclusive.

- L'élève handicapé doit pouvoir choisir l'enseignement qui lui convient le mieux.



Pour faire son choix, il doit avoir des informations complètes, correctes et accessibles.

- Dans chaque école choisie, l'élève doit pouvoir compter sur une réponse adaptée à ses besoins de soutien et d'accompagnement. Il doit pouvoir utiliser des méthodes d'enseignement adaptées comme la langue des signes, par exemple.
- Il faut qu'il y ait assez de places dans l'enseignement spécialisé. Tous les élèves doivent avoir un diplôme à la fin de leur parcours scolaire.

Point à traiter n° 15 : Le travail

- **Dire combien de personnes handicapées travaillent.
Qu'est-ce qu'elles font comme travail.
Combien d'argent elles gagnent.**
- **Dire ce qui est fait pour former les jeunes personnes handicapées à un travail.
Et comment elles sont aidées pour trouver un travail.**
- **Dire ce qui est fait pour donner envie aux entreprises privées d'engager des personnes handicapées.**

Explication

L'emploi dépend surtout des régions (Bruxelles, Wallonie, Flandre).
Le pourcentage de personnes handicapées qui ont un emploi est plus ou moins le même à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre.
Dans toutes les régions (Bruxelles, Wallonie, Flandre), les personnes handicapées ont difficile à trouver un emploi.

Pour augmenter le nombre de personnes handicapées qui ont un emploi, il faut travailler sur :

- L'apprentissage des personnes handicapées ;
- La sensibilisation des patrons pour qu'ils engagent plus facilement des personnes handicapées ;
- Le respect de la loi qui dit qu'il faut engager des personnes handicapées ;
- Ce qui empêche de prendre un emploi.



Ca veut dire, par exemple, que parfois, on ne cherche pas un emploi parce qu'on recevrait moins d'argent si on travaillait.

Recommandation

Il faut améliorer l'accès à l'emploi des personnes handicapées.

Il faut créer une politique de l'emploi qui intègre les personnes handicapées.

Même dans les entreprises privées.

Pour ça, il faut :

- Que la politique de l'emploi des personnes handicapées suive les idées de la Convention de l'ONU.
- Faire que les personnes handicapées puissent travailler.
Pour ça, il faut travailler sur l'enseignement, la formation et l'accompagnement.
Et sur la capacité à rechercher un travail ;
- Faire que les patrons aient envie d'engager des personnes handicapées.
- Engager des personnes handicapées.
- Voir ce qui empêche un patron d'engager une personne handicapée.
Et faire que le patron puisse engager une personne handicapée.

Point à traiter n° 16 : Les soins de santé

- **Dire ce qui est fait pour qu'il y ait une réponse médicale adaptée à chaque type de handicap.
Sur toute la Belgique.**
- **Dire ce qui est fait pour avoir un accompagnement pluridisciplinaire nécessaire quand le handicap est annoncé.
Un accompagnement pluridisciplinaire, ça veut dire qu'il y a des médecins, des psychologues, des assistants sociaux...**
- **Il faut aussi un accompagnement comme ça quand il y a un double diagnostic.
Ca veut dire qu'il y a un handicap mental et une maladie mentale chez une même personne.**



Explication

Quand on est malade, on va chez le docteur pour se faire soigner.

Les personnes handicapées doivent souvent aller chez le docteur pour se faire soigner.

Ca coûte cher.

Les endroits où on va se faire soigner comme les hôpitaux, par exemple, doivent être accessibles à toutes les personnes handicapées quel que soit leur handicap.

Les médecins, infirmières, aides-soignantes... doivent pouvoir bien communiquer avec les personnes handicapées.

Il faut les entraîner à ça.

La personne handicapée ne devrait pas voir que un médecin.

Mais aussi d'autres personnes comme des psychologues, des assistants sociaux...

Recommandation

Il faut améliorer les soins de santé pour les personnes handicapées.

Il faut que partout en Belgique, les personnes handicapées puissent trouver une bonne aide médicale, accessible à toutes les personnes handicapées quel que soit leur handicap.

- Il faut pouvoir diagnostiquer une personne handicapée le plus tôt possible.

Ca veut dire qu'il faut qu'un médecin puisse dire qu'une personne est handicapée.

Comme ça, on sait que la personne handicapée est handicapée.

On la comprend mieux.

Il n'y a pas ce qu'on appelle de « sur handicap ».

Il faut qu'il y ait un médecin mais aussi un psychologue, un assistant social...

- Les personnes qui ont une maladie mentale ou un double diagnostic (personne handicapée et avec une maladie mentale) doivent être aidées comme il faut.



Point à traiter n° 17 : L'information

- **Dire ce qui est fait pour que l'information adaptée à toutes les formes de handicap soit accessible pour toutes les personnes handicapées.**

Explication

La personne handicapée doit avoir accès à l'information dont elle a besoin.

Comme ça, elle peut bien choisir ce qui est meilleur pour elle.

C'est vrai aussi pour l'information sur la vie publique et la vie politique.

Même pour se présenter aux élections si elle le veut.

Recommandation

Il faut rendre possible l'accès de chaque personne aux informations dont elle a besoin ou qui l'intéressent.

Pour ça, l'information doit être disponible dans tous les formats utiles.

- L'information doit être accessible à toutes les personnes handicapées.
- Ca veut dire en Facile-à-lire ou Facile à comprendre pour les personnes handicapées mentales, en braille pour les personnes non-voyantes...
- Comme ça, les personnes handicapées peuvent se faire leur opinion et la dire en participant à la vie publique, aux élections en votant ou en se présentant aux élections.



Point à traiter n° 18 :L'intimité

- **Dire ce qui est fait pour les personnes handicapées qui vivent en institution pour qu'elles aient de l'intimité.**
L'intimité, c'est quand on peut être seul quand on a envie.

Explication

Les institutions de grandes tailles ne sont pas le mieux pour les personnes handicapées.

Souvent c'est la seule solution possible.

Que les institutions soient grandes ou petites, elles doivent offrir à leurs résidents des espaces d'intimité.

Souvent, il n'y a pas d'espace d'intimité.

Il faut un minimum d'intimité.

Ou mieux, un maximum d'intimité.

Le minimum d'intimité, c'est au moins une chambre pour une personne seule.

Ca coûte cher mais ça ne peut pas diminuer la qualité des services offerts aux personnes handicapées qui vivent en institution.

Ca doit être payé pas les régions (Bruxelles, Wallonie, Flandre).

Recommandation

Cette recommandation vise la situation des personnes qui vivent en communauté, que ce soit par choix personnel ou parce que leurs proches ne peuvent pas leur assurer l'encadrement dont elles ont besoin.

- Comme tout le monde, les personnes handicapées qui vivent en institution doivent avoir assez d'intimité.
Les autorités compétentes doivent s'occuper de ça.

Point à traiter n° 19 : Les juges de Paix

- Dire ce qui est fait pour que les juges de paix puissent bien faire leur travail.

Explication

Depuis cette année (2014), il y a une nouvelle loi qui protège les personnes handicapées.

On ne va pas parler de la loi et de ses bons côtés et de ses mauvais côtés.

Maintenant, il faut faire que la loi soit bien appliquée.

Mais il y a un problème.

Ce sont les juges de paix qui décideront de beaucoup de choses pour les personnes handicapées.

Mais les juges de paix ont déjà beaucoup de travail.

Les juges de paix doivent recevoir ce qu'il faut pour qu'ils puissent bien faire leur travail.

Sinon, ça n'ira pas comme il faut.

Recommandation

Il y a une nouvelle loi qui protège les personnes handicapées adultes.

Elle est valable depuis l'année 2014.

- Dans cette nouvelle loi, les juges de paix ont un rôle très important.

Ils doivent recevoir les moyens nécessaires pour faire ce rôle.

Sinon, ça n'ira pas comme il faut.



Point à traiter n° 20 : La justice

- **Dire ce qui est fait pour que toutes les personnes handicapées aient accès à la justice.**
- **Dire ce qui sera fait pour que des personnes déficientes intellectuelles n'aillent pas en prison.**

Explication

Toutes les personnes handicapées, quel que soit leur handicap, doivent avoir accès à la justice.

Ce n'est pas le cas.

Les personnes handicapées qui sont confrontées à la justice doivent bénéficier d'un accompagnement adapté, au niveau juridique, matériel et intellectuel.

Les personnes déficientes intellectuelles qui ont commis un crime ou un délit ne doivent pas être envoyées en prison.

Mais dans les établissements de défense sociale.

Souvent, il n'y a pas de place dans les établissements de défense sociale.

Alors, les personnes déficientes intellectuelles sont envoyées dans un bâtiment psychiatrique d'une prison.

Là-bas, elles ne sont pas aidées et soignées comme il faut.

Elle ne progresse jamais et ne seront parfois jamais libérées.

C'est de la torture.

On ne peut pas accepter ça en Belgique.

Recommandation

- La justice doit être accessible aux personnes handicapées quel que soit leur handicap.
Ca veut dire que les bâtiments doivent être accessibles.
L'information doit être accessible.
- Les personnes handicapées doivent avoir un soutien et un accompagnement adaptés à leur handicap.
Ca veut dire que les personnes qui travaillent à la justice doivent être formées à aider les personnes handicapées.



- Les personnes déficientes intellectuelles ne peuvent pas être envoyées en prison.
C'est de la torture.
- Les personnes handicapées qui sont dans un établissement de défense sociale doivent être suivies par une équipe pluridisciplinaire.
Ca veut dire des médecins, psychologues, assistants sociaux...
Pour que les personnes puissent réintégrer la société.

Point à traiter n° 21 : Les 65 ans et plus

- Dire pourquoi une personne qui est reconnue handicapée après l'âge de 65 ans n'a pas les mêmes droits que les autres.

Explication

Parfois, des personnes sont reconnues handicapées quand elles ont l'âge de 65 ans ou plus de 65 ans.

A cause de ça, ces personnes n'ont pas droits à certaines aides offertes par la région où elles habitent (Bruxelles, Wallonie ou Flandre).

A cause de ça, souvent, ces personnes sont placées dans des institutions.

Alors, qu'elles ne veulent pas ça.

Si elles avaient ces aides, elles pourraient rester chez elles.

Chaque mois, les personnes handicapées reçoivent de l'argent.

Si elles ont été reconnues comme handicapées après qu'elles aient eu 65 ans, elles reçoivent moins d'argent.

Recommandation

- Une personne reconnue comme handicapée après l'âge de 65 ans doit avoir les mêmes droits que les autres.